

Conseil Municipal

Séance du 15 juillet 2014

L'an deux mil quatorze le quinze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, TALLEC Christa, adjoints, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie.

Etaient absents : MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle, BARIOU Marie-Noëlle, Procuration de MORICE Anne-Marie à MINIER Marcel

Jean-Paul GARCON a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : **08 juillet 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **13**

N° : 2014 - 52

Thème : Subventions

Objet : Amendes de police : dotation 2014

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la Préfecture d'accorder une subvention, dans le cadre des amendes de police, de 5 350 € pour la réalisation d'aménagements piétonniers protégés en agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte la somme de 5 350 € proposée pour les aménagements piétonniers protégés,
- s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

N° : 2014 – 53

Thème : Cantine / garderie

Objet : Tarif cantine scolaire 2014-2015

Monsieur le Maire présente le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire. Conformément à l'article 1 le prix de la restauration est fixé par la collectivité territoriale. Le prix actuel de la cantine est de 2.85 € le repas. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif à 2.90 € (soit 2% d'augmentation). Monsieur le Maire propose également de revoir le tarif pour les repas occasionnels, actuellement le tarif est de 3.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter le prix de la cantine scolaire à **2.90 €** pour l'année scolaire 2013-2014 à compter du 1^{er} septembre 2014,
- décide de fixer le prix du repas occasionnel à **3.60 €**.

N° : 2014 – 54

Thème : Cantine / garderie

Objet : Garderie extrascolaire du mercredi après-midi : Organisation et tarifs

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de créer une garderie extrascolaire pour répondre aux besoins des parents le mercredi après-midi suite à la réforme des rythmes scolaires. Cette garderie avec des activités serait mise en place à partir de 12 h 30 (fin de l'école) jusqu'à 16 h 30. A partir de 16 h 30 la garderie habituelle sera mise en place jusqu'à 19 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer une garderie extrascolaire le mercredi après-midi de 12 h 30 à 16 h 30,
- décide d'organiser la journée du mercredi comme indiqué ci-dessous :

- 12 h 30 : fin de l'école
- 12 h 45 : départ des enfants inscrits à la garderie extrascolaire pour la cantine
- 12 h 45 – 13 h 30 : repas
- 13 h 30 – 16 h 30 : garderie extrascolaire avec activités
- 16 h 30 – 19 h 00 : garderie

Pour les enfants inscrits à la garderie extrascolaire du mercredi après-midi un forfait de 10 € comprenant le repas du midi et les activités du mercredi après-midi sera appliqué.

Les enfants non repris à 12 h 45 seront emmenés à la cantine. Pour les enfants ne mangeant qu'à la cantine le tarif du repas sera de 3.60 €, les parents reprendront leurs enfants à 13 h 30, dans le cas contraire ils seront conduits à la garderie extrascolaire et le forfait de 10 € sera appliqué.

A partir de 16 h 30 le tarif normal de la garderie est de 1.25 €/heure.

Les inscriptions se feront par trimestre, les parents inscrivant leurs enfants dès la rentrée scolaire.

N° : 2014 – 55

Thème : Police municipale

Objet : Tarifs concessions cimetièrè

Monsieur le Maire fait part au conseil que les tarifs du cimetière sont inchangés depuis 2007. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs à adopter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs du columbarium et du cimetière comme suit :

Tarifs columbarium :

- Emplacement jardin : **80 €** pour 15 ans
- Monument : **200 €** pour 10 ans
- Emplacement cavurne : **80 €** pour 15 ans

Tarifs concessions cimetièrè :

- Concession temporaire (15 ans) : 2 m2 : **60 €**
- Concession temporaire (15 ans) : 4 m2 : **120 €**
- Concession trentenaire : 2 m2 : **120 €**
- Concession trentenaire : 4 m2 : **240 €**

- décide que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2014.

N° : 2014 – 56

Thème : Actes réglementaires

Objet : Annulation délibération 2014 -38

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 19 mai 2014 (délibération 2014 -38) concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 73 et AB 266 située dans le périmètre du DPU. Or la parcelle AB 73 se trouve en partie en zone NP où le DPU ne s'applique pas. Il convient donc d'annuler cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'annuler la délibération 2014 -38,
- décide de ne pas préempter les parcelles AB 266 et AB 73.

N° : 2014 – 57

Thème : DPU

Objet : Terrain espace réservé n°3

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il existe sur une parcelle (AB 73) un emplacement réservé (n°3) de 84 m² aux abords du lavoir (bâtiment protégé au titre de la loi L 123-1 7°). Suite à la vente de cette parcelle, Monsieur le Maire propose d'acquérir cet emplacement auprès du nouveau propriétaire, Monsieur BUIS Jérôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une partie de la parcelle AB 73 correspondant à l'emplacement réservé n°3 (environ 84 m²) au prix de 3 € le m²,
- décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- choisit maître CAUSSIN Christophe, notaire à MONTFORT SUR MEU pour la rédaction de l'acte,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

N° : 2014 – 58

Thème : Institution et vie politique

Objet : Délégation du Maire :

rectification de la délibération 2014-27

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une remarque de la Préfecture concernant la délibération n° 2014-27 du 08 avril 2014 et notamment l'alinéa 16 concernant la délégation d'estimer en justice. Il convient de fixer des limites à cette délégation. Le reste des délégations prises dans la délibération 2014-27 n'apportant pas de modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de rectifier et de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation suivante :
 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.
- dit que les autres délégations confiées à Monsieur le Maire dans la délibération n°2014-27 restent inchangées.

N° : 2014 – 59

Thème : Voirie

Objet : Acquisition d'une tondeuse

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité d'acquérir une tondeuse pour le service technique. Les crédits ont été votés au budget 2014. 3 offres sont parvenues en mairie :

- SARL EVEN : 14 000 €HT
- MENE LOISIRS : 14 178 €HT
- DELOURMEL : 14 500 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une tondeuse auprès de la SARL EVEN au prix de 14 000 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition

N° : 2014 – 60

Thème : Personnel contractuel

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réorganiser les emplois à l'école suite à la réforme des rythmes scolaires. 3 postes de non titulaires seraient modifiés. La durée hebdomadaire des postes sera modifiée (mise en place des TAP, garderie du mercredi après-midi). Monsieur le Maire indique que le CTP a été saisi pour cette modification. Monsieur le maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs de 3 postes de non titulaires (notamment en application de l'article 3, alinéa 6, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Date de création du poste	Grade	Durée actuelle	Durée hebdomadaire au 1 ^{er} septembre 2014
21/06/2011 Delib n° 2011/44	1 poste d'Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	25h/35h	30h34/35h
21/06/2011 Délib n°2011/45	1 poste d'Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	24h/35h	30h/35h
13/03/2012 Délib n°2012/14	1 poste d'Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	16h/35h	17h/35h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la modification des postes comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- valide le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette modification.

N° : 2014 – 61
Thème : Décisions
budgétaires
Objet : Budget
commune
Décision
modificative n°1

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

– approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n °1

DI : compte 2318 - 133 (Aménagements divers) : - 1 000 €

DI : compte 2051 - 109 (Matériel mairie) : + 1 000 €

Délibérations 2014 - 52 à 2014 - 61

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
MORICE Anne-Marie		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
TALLEC Christa		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			